



L'EUROPE

AU SERVICE DE NOS TERRITOIRES

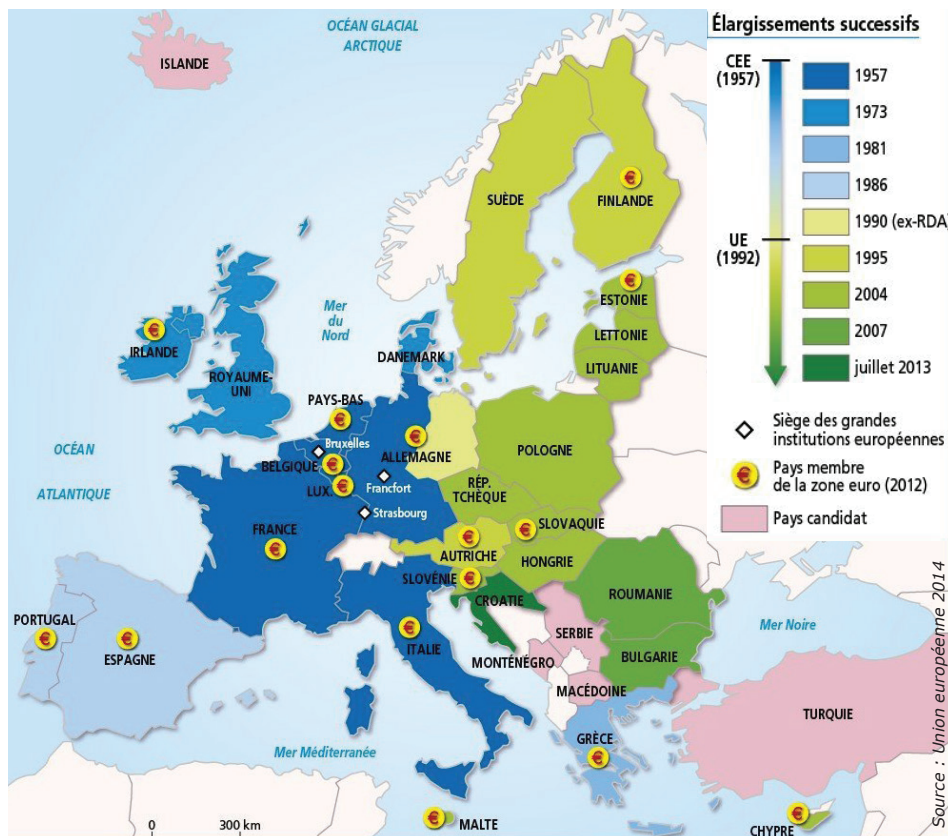


Compliqués, les financements européens ? Lointains, les centres de décision ? Au-delà des préjugés, l'Union européenne est au service du développement local. Avec la nouvelle programmation 2014-2020, l'Europe propose de nombreux mécanismes pour accompagner les projets des acteurs territoriaux, collectivités, entreprises, universités ou associations.

La stratégie de l'Union européenne se concentre sur la quête d'une **croissance durable, innovante et inclusive** ; les projets locaux sont donc incités à se renouveler de façon collaborative, en tenant compte de l'impact environnemental et en visant la création d'emplois.

Chaque territoire, **quelles que soient sa taille et sa population**, a beaucoup à gagner dans l'élaboration d'une stratégie européenne. C'est la raison pour laquelle l'AUCAME vient de publier un guide des outils européens à utiliser tout au long de cette nouvelle programmation.

Les grandes étapes de la construction européenne (1957-2013)



LES FINANCEMENTS VONT AUX PROJETS QUALITATIVEMENT LES MIEUX PRÉPARÉS

En ces temps de disette budgétaire, il est normal de porter une attention soutenue aux **sources de financement**. Cela conduit parfois à réduire l'Europe à un guichet de fonds structurels, désormais sous l'autorité de gestion des Régions. Cependant, les subventions priorisent les projets les plus prometteurs, les plus transversaux et les mieux préparés : une série de compétences nouvelles sont donc indispensables pour la mise en place des projets. C'est là qu'interviennent les **outils qualitatifs et méthodologiques** européens souvent méconnus.

L'Europe a une image de complexité qui peut rebuter. Mais l'Europe s'adapte au plus près d'une **réalité qui se complexifie**.

Moyennant quelques clés de lecture, il est possible de rentrer dans la culture européenne et d'en retirer des idées, des savoirs, des partenaires propres à créer une curiosité d'esprit et une tonicité partagée **au service du développement des territoires**.

QU'EN SAVONS-NOUS ?

GLOSSAIRE DES PROGRAMMES CITÉS

- **Convention des maires :** Mouvement de collectivités souhaitant maîtriser leurs dépenses énergétiques.
- **COSME :** programme de stimulation de la compétitivité des entreprises et des PME
- **ERASMUS :** schéma européen d'action pour la mobilité étudiante
- **Europe créative :** budget européen pour la culture
- **FEADER :** fonds européen pour l'agriculture et le développement rural
- **FEAGA :** fonds européen pour l'agriculture et les garanties agricoles
- **FEDER :** fonds européen de développement régional
- **FSE :** fonds social européen
- **Horizon 2020 :** programme européen de recherche scientifique
- **INTERREG :** réseau européen de coopération inter-régionale
- **LEADER :** liaison entre actions de développement de l'économie rurale
- **LIFE + :** programme européen pour l'environnement
- **MIE :** mécanisme d'interconnexion européenne (transports, énergie et télécommunications)
- **Smart city :** Ville recherchant une cohérence de ses fonctions par les technologies numériques.
- **URBACT :** programme d'échange d'expériences entre villes européennes

L'EUROPE EST UNE INTER-TERRITORIALITÉ



L'Europe est une aventure en perpétuelle construction et ses difficultés sont celles d'une inter-territorialité à une vaste échelle qui peut nous dire beaucoup sur les questions de tout découpage territorial :

- **D'intergouvernementale, la gouvernance européenne est devenue communautaire,** de même que les EPCI évoluent doucement de l'intercommunal au communautaire. Gérer un espace global commun apporte plus d'efficacité que de répartir des fonds entre communes juxtaposées.
- **Une programmation pluriannuelle des budgets :** l'Europe gère ses budgets sur sept ans afin de donner la priorité aux investissements. Certains mécanismes facultatifs existent à la disposition des collectivités locales afin de mieux piloter le développement économique sur un temps long, mais ils s'inscrivent difficilement dans la culture comptable française.
- **Des compétences à la carte,** exclusives, partagées ou de coordination. La complémentarité entre les niveaux de gouvernance est facilitée par cette répartition des compétences que les collectivités connaissent bien. Cette gestion permet de diminuer le nombre de structures institutionnelles tout en répartissant les pouvoirs entre commissions par exemple.
- **Une Europe des régions et des villes :** le développement passe par le seul niveau opérationnel qui est celui de l'espace territorial. Les régions appuient le développement mais les villes ou agglomérations le réalisent concrètement. Les priorités européennes se concentrent donc désormais sur les lieux concrets des investissements et de l'aménagement.
- **Un projet centré sur le développement durable et l'innovation** comme source de croissance. Les standards ont changé depuis l'époque où les infrastructures et les équipements semblaient apporter la croissance. Aujourd'hui, les multiples interstices de l'innovation et la cohérence entre ressources naturelles et progrès industriels donnent de nouvelles perspectives au développement économique.

Politiques et budgets : du pyramidal au partenarial

L'Europe se comprend par un emboîtement entre politiques, fonds et programmes. Elle n'a pas repris la culture centralisée de la France, mais adopte une méthode partenariale de décision. Pour simplifier, la répartition budgétaire de l'Union se scinde en trois :

- **La politique agricole commune :** autrefois largement majoritaire, elle évolue et passe progressivement du soutien des marchés au développement rural intégré. Les agriculteurs ne sont pas les seuls bénéficiaires mais tous les territoires qui ont une politique rurale intégrée.
- **La politique régionale et urbaine :** cela devient la politique-phare de l'Union, avec la fin de la distinction entre villes et campagnes. L'Union européenne demande à ces nouveaux territoires de « cités » (entendues comme la ville et le territoire rural qui la fait vivre) de co-construire leurs décisions avec les acteurs locaux, élus, entreprises, associations, universitaires... et de se spécialiser sur leurs atouts et leur identité, afin de ne pas disperser les forces et les fonds. Les fonds régionaux sont majoritairement gérés par les Régions, ce qui rapproche l'Europe des territoires.
- **Les politiques sectorielles :** culture, recherche, environnement, numérique, transports... Toutes les autres politiques fonctionnent selon la méthode des appels à projets multi-acteurs. Dans ces cas, un lien direct entre les collectivités et Bruxelles est établi : il s'agit toujours d'un lien d'appui et d'accompagnement, ce qui permet une formation rapide des élus et techniciens qui s'investissent dans cette démarche.

Du village à la métropole, tous les niveaux de territoire peuvent mettre en place une stratégie européenne. Du programme LEADER, qui aide les porteurs de projets ruraux, au programme INTERREG de coopération internationale, l'Europe propose une palette d'outils qui peuvent convenir à tous.

Les grandes politiques européennes : répartition budgétaire simplifiée



Source : AUCAME 2014

POURQUOI ADOPTER L'ESPRIT EUROPÉEN ?

- L'Europe permet de **prendre de l'avance** relativement à un fonctionnement territorial dont on constate la volatilité. **Un changement technique et culturel est à l'œuvre** quand on passe des dotations aux appels à projets et l'évolution n'est pas terminée : déjà, l'Europe expérimente la diminution des subventions au profit des prêts à taux zéro pour les investissements des collectivités.
- L'Europe permet de **mobiliser tous les acteurs d'un territoire** : on mobilise les associations, les entreprises, les chercheurs... et on voit **comment chacun peut contribuer à une politique concertée et en bénéficier.**
- Aujourd'hui, impossible de se développer tout seul. Pour être inventif et s'adapter à un monde qui bouge, l'Europe finance les **rencontres avec d'autres collectivités** en France ou en Europe qui font face aux mêmes problématiques. En étant ouvert sur le monde, en découvrant des **cultures différentes**, on relativise ses problèmes et on trouve l'envie de travailler avec d'autres.

LE MODE D'ACTION DE DEMAIN

- L'Europe aide donc les territoires à s'adapter au monde changeant, avec une **grande recherche d'efficacité.** Qu'il s'agisse de former une équipe ou d'élaborer une stratégie financière pour les investissements à venir, Bruxelles peut permettre à certains territoires de sortir d'une impasse dans laquelle ils pensent être, devant de grands défis comme des actions de réhabilitation forte (mutation industrielle, reconversion portuaire...), ou devant la nécessité d'expérimenter certaines innovations à grande échelle (transition énergétique ou numérique...)
- L'Europe ne représente donc pas un guichet comme un autre. Bruxelles propose avant tout **des outils, une démarche et de l'information** pour s'adapter au mieux au nouveau contexte économique mondial tout en gardant une réelle solidarité entre habitants. Le jargon européen surprend dans un premier temps, mais il conceptualise ce dont les territoires ont besoin : co-construire une stratégie, connaître les bonnes pratiques, agir dans un esprit pluridisciplinaire, partager les données (*open data*), et bien sûr communiquer.

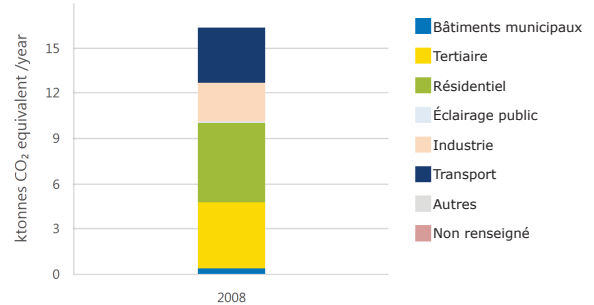
Convention des maires pour le climat : la commune de Changé (Mayenne) s'engage et fait des économies

La commune de Changé (5 500 habitants) fut la première commune de Mayenne à signer la charte de la Convention des Maires en 2009. L'équipe municipale a lancé une étude visant à dresser un bilan carbone pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les équipements municipaux. Le bilan a servi de base de réflexion pour mener de front les projets qui permettent de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020, grâce à une augmentation de 20 % de son efficacité énergétique et à une part de 20 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans son bouquet énergétique.

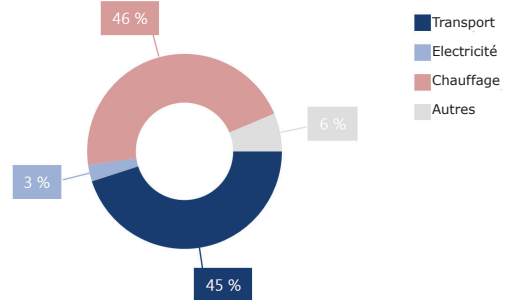
La ville a décidé de concentrer ses efforts sur le chauffage et les transports. Outre les rencontres avec le club français des signataires de la Convention des maires qui échangent sur leurs bonnes pratiques, la commune de Changé bénéficie de l'ingénierie du réseau et a permis de lancer une dynamique parmi les agents, les élus et les habitants.

Exemple de tableau de suivi dans le plan d'actions de la commune de Changé issu de la signature de la charte.

Émissions de gaz à effet de serre par poste en 2008



Économies énergétiques attendues en 2020



www.conventiondesmaires.eu

Référentiel européen des villes durables : Rennes (Ille-et-Vilaine) gère l'hyper-pointe dans le métro

Victime de son succès, le métro rennais connaissait un pic de fréquentation tel, le matin, que la métropole envisageait l'achat de nouvelles rames.

Le cadre de référence européen pour les villes durables*, outil web de diagnostic basé sur des indicateurs et une méthode participative, a permis d'élaborer une proposition, en concertation avec l'exploitant du réseau et l'université.

En décalant les cours de 8 300 étudiants de licence d'un quart d'heure (de 8h15 à 8h30), la fréquentation durant l'hyper-pointe a baissé de 5 %, ce qui a permis non seulement d'éviter l'achat de nouvelles rames, mais aussi de diminuer la congestion. Le cadre de dialogue étant posé, Rennes métropole envisage de poursuivre la réflexion afin d'étaler la fréquentation dans les transports en commun, toujours à l'aide de cet outil.

Le métro rennais a bénéficié de l'expertise européenne



<http://app.rfsc.eu> ou www.territoires-villes.cerema.fr/IMG/pdf/RFSC_Rennes

*Reference framework for european sustainable cities, RFSC, disponible en 17 langues.

Réseau de villes URBACT : Cherbourg (Manche) prévoit ses formations d'avenir

Cherbourg et huit villes moyennes européennes se sont lancées entre 2009 et 2013 dans la constitution d'un réseau URBACT afin de développer une stratégie économique à long terme notamment par la prévision de compétences.

A partir d'un diagnostic effectué par des experts de l'université d'Oxford, les partenaires ont étudié le cadre conceptuel et pratique dans lequel une ville moyenne en crise pouvait réussir l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le partage des bonnes pratiques contribue à améliorer les ressources humaines dans les secteurs d'activités revêtant une importance particulière pour les villes participant au projet : culture, tourisme, économie de la connaissance, technologies vertes...

Au terme de trois ans de travail dense (réunions, voyages d'études, production de données, rencontres d'acteurs, modèles économiques, partage d'expériences...), le projet ESIMEC propose une méthode reproductible pour d'autres villes moyennes. C'est ainsi que Cherbourg a présenté en 2012 un plan d'actions visant à développer l'économie maritime dans sa diversité (produits de la mer, nautisme, énergies marines renouvelables, activités portuaires, tourisme maritime, construction navale) tout en renforçant les dispositifs de formation.



Source : CCI Port de Cherbourg

www.ville.gouv.fr/?urbact, ESIMEC : stratégie économique et innovation dans les villes moyennes www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/esimec.pdf

En guise de conclusion, une méthode européenne pour les projets de territoire

L'Union européenne propose, à travers tous ses outils, une méthode relativement constante, dont on peut résumer les grandes lignes ainsi :

1. Définir un **objectif thématique simple**, en lien avec les défis prioritaires du territoire
2. Signer un **engagement**, communiquer et mobiliser les habitants autour de cet objectif
3. Faire un **diagnostic**, produire de la connaissance sur la thématique
4. Provoquer des **réunions transversales entre acteurs** (entreprises, universitaires, élus, techniciens, associations...), organiser des colloques ou ateliers participatifs
5. Définir conjointement les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire, synthétisés par **quelques enjeux forts**
6. Regarder **comment d'autres territoires ont répondu** à la problématique, inviter des personnes à raconter leur expérience, faire des voyages d'étude, participer à un réseau européen
7. **Élaborer une stratégie** en fonction des outils mobilisables sur le territoire et aux niveaux national et européen. Écrire cette stratégie en détail et en produire une **version synthétisée pour les habitants**
8. Élaborer un **plan d'actions concrètes** destinées à répondre aux grands défis définis par la démarche
9. Définir les **partenariats nécessaires** à la mise en œuvre de ces actions, chercher des appuis techniques, financiers, institutionnels
10. Créer un outil d'information et d'évaluation, **communiquer** sur la démarche, **valoriser** les étapes de réalisation, mesurer les résultats, voir si la démarche peut prétendre à un label national, international ou européen



Marseille, Lyon ou Nantes, par exemple, utilisent les méthodes et les labels européens pour soutenir leurs investissements et assurer leur rayonnement international et leur attractivité touristique.



COMPRENDRE ET UTILISER LES OUTILS EUROPÉENS, C'EST POSSIBLE :

Une publication de l'agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie présente les principaux outils utiles aux territoires, notamment à partir de fiches synthétiques :
« *L'Europe au plus près des territoires - 2014-2020, les politiques, les outils* », 188 p., janv. 2015.

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Contact : as.boisgallais@aucame.fr
Réalisation et mise en page : AUCAME 2015

DÉPÔT LÉGAL : 1^{ER} TRIMESTRE 2015
ISSN : 1964-5155



Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie
19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Pour + d'info sur l'Open Data,
flashez ce QR Code

